



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/12/167**

Autres domaines de compétence des communes

**OBJET : Dérogation au repos dominical  
sur la commune pour l'année 2025**

**Séance du 9 décembre 2024**  
**Date de convocation : 3 décembre 2024**  
**Membres en exercice : 33**  
**27 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

**Absente :**

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**RAPPORTEUR** : M. Bruno PASCAL, adjoint au maire,

**EXPOSE** : L'article L3132-26 du code du travail prévoit la possibilité de dérogation au repos hebdomadaire du dimanche pour les salariés employés dans les établissements de commerce de détail.

Ces dérogations sont accordées par décision du maire dans la limite de douze dimanches par an.

Pour une telle dérogation, un arrêté municipal est pris après avis :

- du Conseil Municipal,
- des organisations d'employeurs et de salariés (conformément à l'article R 3132-21 du code du travail)
- de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre dès lors que le nombre de dimanches concernés excède cinq.

Liste des dimanches envisagés :

- Dimanche 12 janvier 2025 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver)
- Dimanche 25 mai 2025 (fête des mères)
- Dimanche 15 juin 2025 (fête des pères)
- Dimanche 29 juin 2025 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été)
- Dimanche 9 novembre 2025
- Dimanche 16 novembre 2025
- Dimanche 23 novembre 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanche 7 décembre 2025
- Dimanche 14 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

**VU** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron,

**VU** les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 du Code du Travail,

**VU** la consultation pour avis, en date du 4 octobre 2024, des organisations représentatives d'employeurs et de salariés,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2024/11/133 du 5 novembre 2024 qui donne un avis conforme aux modalités d'ouvertures dominicales des commerces sur les communes d'Aimargues et de Vauvert,

**CONSIDERANT** que les ouvertures dominicales exceptionnelles des établissements de commerce de détail contribueront à la vitalité et au dynamisme commercial de la commune de Vauvert et qu'elles répondent aux attentes et à l'intérêt de sa population,

**CONSIDERANT** que, pour l'année 2025, le Maire peut désigner jusqu'à 12 dimanches d'ouverture des commerces de détail, conformément aux dispositions de la loi n°2015-990 du 06 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances,

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable sur les propositions d'ouvertures dominicales présentées ci-dessus.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents y afférents.

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**

  


**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....16 DEC. 2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....16 DEC. 2024

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

